Décisions médicales et juridiques relatives à Vincent Lambert

Accident de Vincent Lambert
2008

L'équipe médicale, avec l'accord de la femme de Vincent Lambert, engage une première procédure collégiale dans le but de mettre en route un processus de limitation ou d'arrêt des soins et des traitements
2010

10 avril : première décision d'arrêt de l'hydratation et de l'alimentation de Vincent Lambert
2013

11 mai : le Tribunal administratif de Chalons-en-Champagne ordonne la reprise de l'hydratation et de l'alimentation de Vincent Lambert
2013

13 janvier : seconde décision d'arrêt de l'hydratation et de l'alimentation de Vincent Lambert
2014

16 janvier : le Tribunal administratif de Chalons-en-Champagne ordonne la reprise de l'hydratation et de l'alimentation
2014

24 juin : le Conseil d'Etat se prononce en faveur de l'arrêt des soins et des traitements de Vincent Lambert
2014

5 juin : la Cour Européenne des droits de l'Homme, réunie en Grande Chambre, considère que la décision du Conseil d'Etat en date du 24 juin 2014 est conforme à la Convention Européenne des droits de l'Homme
2015

15 juillet : le nouveau médecin en charge de Vincent Lambert convoque le Conseil de famille en vue d'une troisième procédure de limitation ou d'arrêt des soins et des traitements
2015

23 juillet : le médecin suspend la procédure collégiale d'arrêt des soins et des traitements
2015

19 juillet : le Conseil d'Etat juge illégale la suspension de la procédure d'examen de l'interruption des soins et des traitements, et rejette la demande du demi-neveu de Vincent Lambert de mettre en application la décision d'arrêt d'alimentation et d'hydratation prise en janvier 2014
2017

8 décembre : la Cour de Cassation confirme la décision du juge des tutelles en date du 10 mars 2016 de nommer la femme de Vincent Lambert, Rachel, comme la tutrice de ce dernier
2016

13 décembre : la Cour de Cassation confirme le refus de la Cour d'appel de Reims du 24 mars 2017 de transférer Vincent Lambert vers un établissement spécialisé. Seule Rachel Lambert peut présenter cette requête, et non pas les parents de Vincent.
2017

24 avril : le Conseil d'Etat valide l'arrêt des soins et des traitements enclenché par un nouveau médecin
2019

30 avril : la Cour Européenne des Droits de l'Homme valide la décision du Conseil d'Etat en date du 24 avril 2019
2019

4 mai : le Comité International pour les droits des personnes handicapées de l'ONU demande à la France que la décision soit suspendue le temps que le Comité se prononce sur le fond de l'affaire
2019

20 mai : conformément à la décision du juge des référés, l'arrêt des soins et des traitements est exécuté. Le soir même, la Cour d'appel de Paris, saisie par les parents de Vincent Lambert, ordonne le rétablissement des soins et des traitements " jusqu'à ce qu'un comité de l'ONU se prononce sur le fond du dossier"
2019

31 mai : le gouvernement français se pourvoit en cassation contre la décision de la Cour d'appel de Paris en date du 20 mai 2019
2019

© COPYRIGHT Institut Européen de Bioéthique

Première procédure d'arrêt ou de limitation des soins et des traitements

Seconde procédure d'arrêt ou de limitation des soins et des traitements

Troisième procédure d'arrêt ou de limitation des soins et des traitements

Quatrième procédure d'arrêt ou de limitation des soins et des traitements